



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026**

Compte-rendu affiché le 18 septembre 2026

Ordre du jour :

1. Protocole transactionnel avec la SMACL pour l'indemnisation de l'incendie des ateliers du Groupe Milon
2. Commune déléguée de Nyoiseau – Vente du bâtiment la Serre Route du Bois 2 à Monsieur ROMANN Alexis
3. Convention d'objectifs et de financement – Subvention séjours de vacances avec la CAF de Maine-et-Loire
4. Tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2026
5. Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage
6. Commune déléguée d'Aviré - Dénomination de la salle polyvalente
7. Commune déléguée de Louvaines –Avis sur le dossier ICPE de l'EARL BELLIER
8. Validation de la charte des conseils consultatifs
9. Gestion de la restauration scolaire sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée
10. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
11. Commune déléguée de Segré – Quartier de la Gare – Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 1 000 000 € à Alter Public
12. Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrains avec Meldomys
13. Commune déléguée de Segré – Dénomination de voies

Question diverses

Conseil Municipal du 17 septembre à 20h30

Secrétaire de séance : Mme BOURDAIS Marie-Paule

Liste des pouvoirs écrits :

M CHAUVEAU Olivier à Mme DE FROMONT Christine
M FOLLIARD Loïc à Mme MOREAU Marie-Isabelle
Mme COLAS Stéphanie à Mme BOULTOUREAU Magali
M MACHARD Christophe à M TROTTIER Stéphane

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués votants : 67

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 25 juin 2026

Nom	Prénom	Présents	Absents / excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier		1	1	DE FROMONT Christine
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
GATINEAU	Emilie	1			
BESNIER	Michel	1			
PORTA	Claudine	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
LARDEUX	Dominique	1			
BESNIER	Loïc	1			
RONCIN	Joël	1			
DAVID	Nathalie	1			
BELIER	Denis		1		
BOUVET	Jean-Olivier	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
LUET	Jean-Paul	1			
MOREAU	Marie-Isabelle	1			
DE FROMONT	Christine	1			
TROTTIER	Agnès	1			
GUILLAUME	Virginie	1			
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BERTHELOT	Nathalie	1			
BOULLAIS-CHALLIER	Sandrine	1			
DELBARRE	Nicolas	1			
FOLLIARD	Loïc		1	1	MOREAU Marie-Isabelle
COLAS	Stéphanie		1	1	BOULTOUREAU Magali
BIANG NZIE	Patrick	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
MAINFROID	Mary	1			
KAYSER	Nicolas	1			
ROUX	Virginie	1			
MAZAN	Sébastien	1			
GROSBOIS	Mélanie	1			
PRINTEMPS	Anne-Gaëlle	1			
VOLARD	Corinne	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents / excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
DE PIMODAN	Louis	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
FIANDRINO-RENOU	Stéphanie	1			
THEBAUD	Solène	1			
COTTIER	Audrey	1			
SOLEIL-LEGAULT	Yann-Maël	1			
TALANDIER	Manon	1			
ALLUSSE	Martin	1			
JACQMIN	Stéphane	1			
TROTTIER	Stéphane	1			
DUSSEAU	Loïc	1			
HESNAUX-LAVALADE	Michelle	1			
MACHARD	Christophe		1	1	TROTTIER Stéphane
MILARET	Sandrine	1			
LECOCQ	Angélique	1			
K'BIDI	Cindy	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
LORENZI	Mariette	1			
SCHEIDEMANTEL	Marie	1			
HOREAU	Jean-Luc	1			
REVENAZ	Arthur	1			
COMERRE	Blandine	1			
GANNAT	Jean-Eudes	1			
HUCHEDE	Benjamin		1		
		63	6	4	

Point n°1 : Protocole transactionnel avec la SMACL pour l'indemnisation de l'incendie des ateliers du Groupe Milon

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un incendie a ravagé les ateliers municipaux du Groupe Milon à Segré dans la nuit du 17 au 18 février 2026.

Suite à la désignation d'un expert par la SMACL, assureur de la commune pour les dommages aux biens dans le cadre d'un contrat souscrit à compter du 1^{er} janvier 2026, un chiffrage de la valeur des dommages a été réalisé.

Ce chiffrage est établi sur une valeur de reconstruction à neuf à laquelle est appliquée une vétusté, le coût de démolition du bâtiment incendié, la valeur des biens mobiliers qui se trouvaient dans l'atelier, les frais de mise en conformité et les frais annexes. Il convient de déduire de cette somme le montant de la franchise de 100 000 €.

Le décompte établi par l'expert chiffre le préjudice de la commune à hauteur de 2 454 532 € duquel la SMACL déduit une partie du FCTVA que percevra la commune sur la reconstruction, à hauteur de 342 853 €. La SMACL propose donc une indemnité globale à hauteur de 2 111 679 €, arrondi à 2 112 000 €.

L'intérêt du protocole transactionnel proposé par la SMACL est qu'il permet de disposer de la somme immédiatement et de ne pas avoir à fournir de factures en justificatifs pour bénéficier d'une partie de l'indemnisation.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de ce protocole transactionnel avec la SMACL pour l'indemnisation de l'incendie des ateliers du Groupe Milon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole transactionnel avec la SMACL pour l'indemnisation de l'incendie des ateliers du Groupe Milon pour un montant total de 2 112 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 66

Abstention : 1 HOREAU Jean-Luc

Point n°2 : Commune déléguée de Nyoiseau – Vente du bâtiment la Serre Route du Bois 2 à Monsieur ROMANN Alexis

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Alexis ROMANN souhaite acheter le bâtiment La Serre, situé route du Bois 2 à Nyoiseau. Ce bâtiment, d'une superficie d'environ 113 m² mais ne comportant aucun aménagement intérieur, ni réseau, est vendu avec une partie de terrain d'environ 996 m² afin que M. Alexis ROMANN puisse y installer son entreprise.

Madame le Maire propose d'approuver la vente de la partie b de la parcelle cadastrée 233 C n° 1105 comprenant le bâtiment La Serre au prix de 20 000 €.

Madame Colette ROMANN, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 3 septembre 2026,

APPROUVE la vente de la partie b de la parcelle cadastrée 233 C n° 1105 comprenant le bâtiment La Serre au prix de 20 000 € à M. ROMANN Alexis,

DIT que les frais d'acte liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstentions : 7 TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par TROTTIER Stéphane), LECOCQ Angélique, K'BIDI Cindy, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes

Point n°3 : Convention d'objectifs et de financement – Subvention séjours de vacances avec la CAF de Maine et Loire

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire rappelle que, par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Maine-et-Loire.

Dans le cadre de la CTG, la branche Famille accompagne les collectivités organisatrices des séjours de vacances collectifs pour les enfants et adolescents via un cofinancement, le bonus territoire « séjours de vacances », pour celles qui ont signé une CTG, avec la possibilité, à compter de 2024, de développer à nouveau le nombre de journée-enfants soutenues.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose la signature, entre la commune et la CAF, d'une convention d'objectifs et de financement relative aux séjours de vacances.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de cette convention d'objectifs et de financement relative aux séjours de vacances, pour une durée conclue du 01/01/2026 au 31/12/2027,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 63

Contre : 1 GANNAT Jean-Eudes

Abstentions : 3 HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine

Point n°4 : Tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2026

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

VU les avis du Comité Social Territorial en date du 08 septembre 2026,

Considérant la nécessité de modifier la présentation, de créer des postes ou de supprimer des postes, suite aux départs d'agents, pouvant être remplacés sur un autre grade, aux prévisions de recrutements, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Création d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 1 poste d'Attaché principal

Suppression d'emplois

/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois, au 1^{er} octobre 2026, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Directeur général des services	1	1	1
- Attaché hors classe	2		2
- Attaché principal	5		6
- Attaché	2		2
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Rédacteur	4		4
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15		15
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	9		9

- Adjoint administratif	8		8
	48	1	49

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Animateur principal de 2 ^e classe	1		1
- Animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	3		3
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3		3
- Adjoint d'animation	6		6
	15	0	15

FILIERE CULTURELLE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Assistant de conservation	1		1
- Adjoint du patrimoine	1		1
	4	0	4

FILIERE POLICE MUNICIPALE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Chef de service de PM principal 1 ^e cl	1		1
- Brigadier chef principal	4		4
	5	0	5

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Puéricultrice de classe supérieure	0		0
- Puéricultrice de classe normale	0		0
- Infirmier en soins généraux	1		1
- Educateur de jeunes enfants CI except	1		1
- Educateur de jeunes enfants CN	4		4
- Assistant socio-éducatif	2		2
- Auxiliaire de puériculture classe supérieure	3		3
- Auxiliaire de puériculture classe normale	2		2
- Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Agent social	3		3
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	6		6
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1		1
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Educateur des APS principal de 1 ^e classe	1		1
- Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Ingénieur principal	2		2
- Ingénieur	3		3
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5		5
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4		4
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	5		5
- Agent de maîtrise	8		8
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9		9
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17		17
- Adjoint technique	36		36
	93	0	93

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Adjoint administratif (pour un temps de 25.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint administratif (pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	0		0
	2	0	2

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- animateur principal 2 ^e classe			
- animateur (pour un temps de 34.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 31.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation (pour un temps de 34/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 31.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.40/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 5.60/35 ^{ème})	1		1
	14	0	14

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE	Nombre de postes
--	------------------

	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Educateur de jeunes enfants (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	2		2
- Auxiliaire puériculture classe supérieure (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire puériculture classe normale (pour un temps de 31,5/35 ^{ème})	1		1
Agent social pal 2 ^e cl (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
	10	0	10

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 21.50/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 34/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique (pour un temps de 34,00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 32.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 29.00/35 ^{ème})	3		3
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 18/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 16.25/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 15.60/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 9.50/35 ^{ème})	1		1
	18	0	18

Sous-total (Titulaires)

236	1	237
------------	----------	------------

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Attaché principal	1	0	1
- Attaché	5	0	5

	6	0	6
FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Technicien principal 1 ^è cl	1		1
- Adjoint technique Pal 2 ^è cl.	0		0
- Adjoint technique	2		2
	3	0	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Auxiliaire de puériculture CI sup	0		0
- Agent social	0		0
	0	0	0
FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- animateur	2		2
	2	0	2
FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Conseiller territorial des APS	0		0
- Educateur des APS	3		3
	3	0	3
EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET			
FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 10.50/35 ^{ème})	0		0
	1	0	1
FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 ^{ème})	0		0
	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/07/2026	Modifications	01/10/2026
- Adjoint technique (pour un temps de 3.80/35 ^{ème})	1		1
	1	0	1
Sous-total (Titulaires)	16	0	16
Total général	252	1	253

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour : 66

Abstention : 1 **DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°5 : Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu les demandes d'opération de réparation du réseau d'éclairage public formulées par la commune de Segré en Anjou Bleu au service maintenance éclairage public du SIEMML,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	Montant travaux € net de taxe	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP081-26-108	Châtellais	863.59 €	75%	647.69 €
EP077-26-82	Chapelle-sur-Oudon	366.15 €	75%	274.61 €

Pour un montant total des opérations de travaux de **922,3€ net de taxe** à verser au SIEMML.

DIT que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Vote du Conseil : Unanimité (67)

Point n°6 : Commune déléguée d'Aviré - Dénomination de la salle polyvalente

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué rappelle le projet de réhabilitation et extension de l'ancien atelier technique de la commune afin de recevoir la nouvelle salle polyvalente début novembre 2026.

Après consultation des habitants de la commune déléguée d'Aviré, Monsieur le Maire délégué propose au Conseil Municipal de dénommer cette salle « salle de la Sazée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la salle polyvalente de la commune déléguée d'Aviré « salle de la Sazée »,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	63	
Contre :	1	REVENAZ Arthur
Abstentions :	3	DE LA SALMONIERE Raphaël, HOREAU Jean-Luc, COMERRE Blandine

Présentation : Magali BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que, en date du 28 juillet 2026, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du jeudi 3 septembre au jeudi 1^{er} octobre 2026, concernant la demande d'enregistrement ICPE présentée par l'EARL BELLIER, dont le siège est situé au lieu-dit La Barbière - 1 052 Route de la Barbière à Louvaines, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu.

L'enquête publique a pour objet d'autoriser le projet qui est le suivant :

- Arrêt du cheptel allaitant
- Arrêt de l'engraissement de taurillons
- Arrêté de l'élevage de volailles (déjà fait en 2025)
- Développement de l'activité laitière en passant de 130 à 310 vaches dont 260 vaches maximum à la traite

La commune de Segré-en-Anjou Bleu est concernée par le dossier ICPE puisque l'EARL BELLIER a son siège sur la commune, ainsi que par le plan d'épandage qui concerne les communes déléguées de Louvaines, Aviré, Saint Martin du Bois et Saint Sauveur de Flée sur une superficie de 128,1 hectares, soit 59 % du plan d'épandage.

Le dossier est consultable en Mairie de Segré-en-Anjou Bleu et sur le site internet de la Préfecture de Maine-et-Loire. Une note récapitulative a été jointe à la convocation du Conseil Municipal.

A ce titre, le Conseil municipal doit formuler un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la note explicative de synthèse,

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2026,

VU les avis avec prescriptions des commissions Environnement en date du 1^{er} septembre 2026 et Voirie en date du 8 septembre 2026,

EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation ICPE présentée par l'EARL BELLIER sous les raisons suivantes :

- Que toutes les haies protégées dans le cadre du PLUi devront être remplacées par le double du linéaire arraché (35 mètres supprimés = 70 mètres replantés)
- Que le porteur de projet étudie des solutions de réemploi des eaux pluviales dans l'objectif de limiter la consommation d'eau potable.
- Que les entrées de champs donnant sur une voirie communale soient agrandies à 12 ou 18m pour limiter la dégradation des voiries lors des manœuvres des engins agricoles. Une permission de voirie devra être sollicitée afin que les prescriptions techniques soient précisées.
- Qu'un contrôle de l'ouvrage d'art situé sur la route de l'Orangerie de Danne soit effectué régulièrement. Une limitation du tonnage pourra être définie en cas d'évolution défavorable de l'ouvrage.

- Que le porteur de projet rachète la dernière portion de la Route de la Barbière, portion qui ne dessert que les parcelles dont il est propriétaire.

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	24	
Contre :	22	COQUEREAU Geneviève, CHAUVIN Bruno, ROMANN Colette, BOURDAIS Marie-Paule, GUINEHEUX Christophe, BESNIER Michel, GRANIER Jean-Claude, BESNIER Loïc, RONCIN Joël, DAVID Nathalie, CHERE Nicolas, GROBOIS Marie-Bernadette, PERROIS Christian, LUET Jean-Paul, PORCHER Jean-Luc, BOULLAIS-CHALLIER Sandrine, KAYSER Nicolas, GROBOIS Mélanie, PRINTEMPS Anne-Gaëlle, VOLARD Corinne, COTTIER Audrey, HOREAU Jean-Luc
Abstentions :	21	CHAUVEAU Olivier (pouvoir exercé par DE FROMONT Christine), GATINEAU Emilie, BOULTOUREAU Magali, BOUVET Jean-Olivier, CHAUVEAU Carine, MOREAU Marie-Isabelle, DE FROMONT Christine, TROTTIER Agnès, DOUET Marie-Andrée, DELBARRE Nicolas, FOLLIARD Loïc (pouvoir exercé par MOREAU Marie-Isabelle), MAINFROID Mary, ROUX Virginie, MAZAN Nicolas, DE PIMODAN Louis, ALLUSSE Martin, JACQMIN Stéphane, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes,

Point n°8 : Validation de la charte des conseils consultatifs

Présentation : Pierre ROCHEPEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que la commission Citoyenneté, qu'il préside, a souhaité que soit élaborée une charte des conseils consultatifs afin de définir le rôle, la composition et le fonctionnement des conseils consultatifs qui seront créés à l'échelle de chaque commune déléguée de la commune de Segré-en-Anjou Bleu.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été constitué, regroupant des membres de la commission Citoyenneté et des membres du Bureau Municipal. Ce groupe de travail s'est réuni les 6 juillet et 24 août 2026. Le projet élaboré a ensuite été présenté à la commission Citoyenneté le 1^{er} septembre 2026.

Cette charte prévoit également l'organisation de conseils de quartier pour la commune déléguée de Segré, afin de s'adapter à la configuration géographique et de population de la commune déléguée.

Cette charte serait signée par tous les membres des conseils consultatifs qui s'engageraient à en respecter les clauses.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la charte des conseils consultatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2143-2,

VU l'avis favorable de la commission Citoyenneté en date du 1^{er} septembre 2026,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la charte des conseils consultatifs de la commune de Segré-en-Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à faire signer cette charte à l'ensemble des membres des conseils consultatifs, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	66	
Abstention :	1	THEBAUD Solène

Point n°9 : Gestion de la restauration scolaire sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée

Présentation : Nathalie DAVID

Proposition de délibération

Par délibération n°2025-131 du 11 septembre 2025 la commune a accepté la reprise, en gestion directe, de l'organisation de la restauration scolaire assurée auparavant par l'association OGEC Saint Nicolas, à compter du 1^{er} novembre 2025,

Cette reprise prévoyait la mise à disposition de l'ATSEM pour assurer la surveillance de ce temps de restauration, jusqu'au 31 août 2026.

Afin de poursuivre l'organisation actuelle, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la mise à disposition de l'ATSEM pour assurer la surveillance de ce temps de restauration, à compter du 1^{er} septembre 2026, pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial du 08/09/2026,

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'ATSEM pour assurer la surveillance du temps de restauration, pour l'école de l'Hôtellerie de Flée,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (67)

Point n°10 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 14 septembre 2017, la commune avait décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Or, elle les informe que suite à une réforme, cette taxation va être supprimée pour être remplacée par une nouvelle taxe intitulée la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Elle explique les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Elle propose au Conseil d'instituer cette taxe sur la vacance des locaux d'habitation et précise que le taux de cette taxe sera voté tous les ans par délibération avant le 15 avril.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Contre : 4

Abstentions : 4

**JACQMIN Stéphane, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine,
GANNAT Jean-Eudes**

**DE PIMODAN Louis, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par
TROTIER Stéphane), SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc**

Point n°11 : Commune déléguée de Segré - Quartier de la Gare – Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 1 000 000 € à Alter Public

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Dans le cadre du financement de l'opération « Quartier de la Gare » située sur la commune de Segré-En-Anjou Bleu, la Société ALTER PUBLIC a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, un prêt d'un montant de 1 000 000 € pour lequel elle requiert la garantie de la commune de Segré-en-Anjou Bleu.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la garantie de cet emprunt à hauteur de 80%,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2288 du code civil,

VU l'offre de Financement de la Caisse d'Epargne (annexée à la présente délibération),

APRES en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 1 000 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire par la Société ALTER PUBLIC pour financer l'opération Quartier de la Gare,

DECLARE que cette garantie est accordée conformément aux dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

DIT qu'en cas de non-paiement à l'échéance, pour quelque motif que ce soit, d'une quelconque somme due par l'emprunteur en principal, intérêts et indemnités au titre du contrat de prêt susvisé, la commune de Segré-En-Anjou Bleu s'engage à payer à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de La Loire, sur simple demande écrite de cette dernière, l'intégralité des sommes impayées à l'échéance, majorée des éventuels intérêts et indemnités sans jamais pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce paiement, ni exiger qu'il discute au préalable l'emprunteur,

S'ENGAGE à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de La Loire,

AUTORISE Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou bleu, ou son adjoint, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et la SPL ALTER PUBLIC et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Vote du Conseil :

Pour : 60

Abstention : 7

TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par TROTTIER Stéphane), SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes

Point n°12 : Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrains avec Meldomys

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire déléguée rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 septembre 2020, il a approuvé la vente à Maine-et-Loire Habitat (devenu Meldomys) des parcelles cadastrées 331 section AE 615 et 616 au prix de 85 000 € HT en vue de construire un ensemble immobilier composé de 14 logements locatifs collectifs sur la commune déléguée de Segré.

Le bâtiment a été réceptionné en décembre 2025. Lors de la réception et des opérations de reconnaissance de limites, le géomètre a décelé une anomalie sur la limite de propriété.

Aussi, il est nécessaire de procéder à un réajustement de la limite de propriété entre Meldomys et la commune par l'intervention d'un acte d'échange.

Madame le Maire déléguée propose de :

- Céder à Meldomys la parcelle préalablement déclassée section AE n°765 d'une superficie de 1 m²
- Acquérir la parcelle cadastrée section AE n°764 d'une superficie de 16 m²

Au prix de 1 euro de part et d'autre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 24 juin 2026,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,

Considérant que les opérations envisagées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et par conséquent, elles sont dispensées d'enquête publique,

Considérant que la parcelle cadastrée section AE n°765 est assimilée à un délaissé de voirie,

APPROUVE, au prix d'un euro de part et d'autre :

- La cession à Meldomys de la parcelle préalablement déclassée section AE n°765 d'une superficie de 1 m²
- L'achat de la parcelle cadastrée section AE n°764 d'une superficie de 16 m²

DIT que tous les frais afférents à cet échange seront supportés, à part égale, entre les parties,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte administratif ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

Vote du Conseil : Unanimité (67)

Point n°13 : Commune déléguée de Segré – Dénomination de voies

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire déléguée informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction d'une entreprise sur l'Acti Parc du Segréen, il convient de trouver un nom de rue pour la voie concernée.

Elle propose donc au Conseil Municipal de nommer cette voie : « Chemin de Bretagne »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de la voie située sur le plan ci-joint : « Chemin de Bretagne », en limite des communes déléguées de Segré et Sainte-Gemmes d'Andigné,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (67)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2026-247</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Contrat GRDF de suppression raccordement gaz école maternelle (ancienne) Conditions : approbation du contrat GRDF de suppression raccordement gaz de l'ancienne école maternelle sur la commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère. Le coût de ce contrat s'élève à 3 445,32€ TTC.
<u>2026-249</u>	Objet : Contrat de cession entre Show me the sound et le camping de Nyoiseau pour le spectacle « Monsieur LEO » le mercredi 26 août 2026 Conditions : approbation du contrat de cession entre Show me the sound – 13 rue de la Santé – 35000 Rennes et le camping de Nyoiseau pour le spectacle « Monsieur LEO » le mercredi 26 août 2026, Prix de cession 369.67€ HT TVA 20.33€ Prix total 390.00€ TTC
<u>2026-250</u>	Objet : Contrat général de représentation SACEM – Musique de sonorisation au camping de Nyoiseau – saisons estivales Conditions : approbation du contrat général de représentation proposé par la SACEM, 225 avenue Charles de Gaulle, 9200 NEUILLY SUR SEINE, pour diffusion de musique de sonorisation au camping la Rivière à Nyoiseau durant la période d'ouverture du bar-terrasse. Ce contrat est applicable à compter du 19 juin 2026, date d'ouverture de la saison estivale, et pour ses reconductions annuelles successives. Pour l'exercice en cours, le montant des droits d'auteur s'élève à 311,47 € TTC, conformément aux conditions tarifaires communiquées par la SACEM. Il est rappelé que, conformément à l'article 2.3 – Révision du montant des droits d'auteur du contrat, la SACEM peut réévaluer chaque année le montant dû, notamment : - En cas de modification des barèmes en vigueur, - Ou en cas d'évolution des conditions d'exploitation déclarées par l'organisateur. Ces ajustements seront appliqués automatiquement pour les exercices ultérieurs, sans nécessité d'une nouvelle décision, tant que les conditions générales du contrat demeurent inchangées.
<u>2026-255</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Remplacement des menuiseries du cinéma – Issue de secours Conditions : approbation de la proposition de travaux de remplacement des menuiseries du cinéma de Segré – (Issue de secours) à intervenir avec la société SIGMA, 2 rue Jean Monnet – BP 30315 – Segré – 49503 SEGRE-EN-ANJOU BLEU pour un montant de 41 634.00 € TTC. Le règlement de la facture s'effectuera en plusieurs fois suivant l'avancement.
<u>2026-258</u>	Objet : Contrat avec le laboratoire Microsept pour le contrôle en hygiène alimentaire des restaurants scolaires municipaux – Avenant n°7 Conditions : approbation de la proposition du Laboratoire Microsept – ZA La Sablonnière, 15 rue Denis Papin 49220 Le Lion d'Angers – pour le contrôle en hygiène alimentaire des restaurants scolaires municipaux se rapportant aux tarifs appliqués par l'établissement. Ce contrat prend effet au 01/09/2026 pour une durée de 12 mois, avec tacite reconduction. Le prix annuel de la prestation s'élève à : Pour le restaurant scolaire du Pôle Ouest : 1755.46€ TTC Pour les deux restaurants scolaires de Segré (1472.49€ par site) : 2944.99€ TTC Pour les treize restaurants en liaison chaude (486.19€ par site) : 6320.47€ TTC Soit un total annuel pour l'ensemble des restaurants scolaires de 11020.92€ TTC
<u>2026-259</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Décapage et remise en peinture des portes de l'église de la Madeleine Conditions : approbation de la proposition de travaux de décapage et remise en peinture des portes de l'Eglise de la Madeleine de Segré à intervenir avec la société ARTHEMA, 9b chemin des champs –44340 BOUGUENNAIS pour un montant de 20 805.00€TTC € TTC. Le règlement de la facture s'effectuera en plusieurs fois suivant l'avancement.

<u>2026-260</u>	Objet : Modification de la régie d'avance communale Conditions : A compter du 22/06/2026, la régie d'avance communale est modifiée. Les dépenses de fonctionnement non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée et dans la limite du montant fixé par arrêté du ministre chargé du budget (soit 2 000 € par opération au 01/07/2020), à savoir : - Achat de prestations en ligne (c/6042) - Carburant (c/60622) - Fournitures diverses (c/60628) - Fournitures de petit équipement (c/60632) - Banque d'images/espaces publicitaires en ligne/abonnements informatiques (c/6188) - Fêtes et cérémonies (c/ 6232) - Réception (c/ 6234) - Frais postaux et d'affranchissements (c/ 6261) - Droits d'enregistrements, vignettes et timbres fiscaux (c/6354) - Hébergement sites, nom de domaine (c/6581x) - Amendes fiscales et pénales (c/6584) Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €.
<u>2026-261</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux : restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 1 : échafaudage, maçonnerie, taille de pierres, plâtrerie, traitement mэрule – Avenant n°6 Conditions : approbation de l'avenant n°6 au marché de travaux, à intervenir avec QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 – Échafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mэрule, pour un montant de + 3 905.21 € HT portant le nouveau montant de travaux à 665 620.16 € HT.
<u>2026-262</u>	Objet : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SEJOURNE
<u>2026-263</u>	Objet : Devis entre ICI et le Cargo pour l'impression des plaquettes de la saison 2026-2027 Conditions : approbation du devis avec versement d'acompte de ICI, Bd du Cormier, 49303 CHOLET Cédex, pour l'impression des plaquettes de la saison 2026/2027. Prix de l'impression : 9 890 € HT soit 11 868 € TTC Un acompte de 30% sera versé à réception de la facture soit 3 560,40 € TTC
<u>2026-264</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux : restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°6 Conditions : approbation de l'avenant n°6 au marché de travaux, à intervenir avec ARTHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4 : Peintures murale et décors peints - pour un montant de 3 367.20 € HT (tranche ferme) portant le nouveau montant de travaux à 182 182.13 € HT.
<u>2026-265</u>	Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et EPI pour le territoire de la commune Conditions : approbation des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et EPI pour le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous : Lot n°1 : Fourniture de vêtements de travail et EPI à intervenir avec la société MARTIN HEULIN – ZI de Saint Barthélémy d'Anjou – 4 Rue des Portières – 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU pour un montant maximum de 40 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 160 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°2 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques de sport - Piscine à intervenir avec la société POKEE SPORT PISCINE – Technopole de la Loue – 53 rue Jules Bournet – 03100 MONTLUCON pour un montant maximum de 5 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 20 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°3 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques de sport – Police Municipale à intervenir avec la société GK PROFESSIONAL – 159 Avenue Gallieni – 93170 BAGNOLET pour un montant maximum de 3 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 12 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 12 mois à compter du 01-07-2026. Les accords-cadres sont reconductibles de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois, donc la durée maximale des accords-cadres est de 48 mois (soit 4 ans les accords-cadres prendront fin le

	30/06/2030).
<u>2026-266</u>	<u>Objet</u> : Exercice du droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner entre Monsieur Gwénaél LEPRETRE ainsi que Madame Sandra BLANCHET, et la SCI Loire et Maine représentée par Monsieur Eric HUET <u>Conditions</u> : exercice de son droit de préemption pour l'achat de la parcelle, sise 26 rue Constant Gérard, commune de Segré-en-Anjou Bleu (commune déléguée de Noyant la Gravoyère), cadastrée 229 section AB n°0097 d'une superficie totale de 665 m² pour un montant de 54 900 € HT net vendeur + frais d'agence 10 800 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
<u>2026-267</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Nyoiseau – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GUILLOIS
<u>2026-268</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société ENVERGURE – Avenant n°12 <u>Conditions</u> : approbation de l'avenant n°12 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de juin 2026. La présente décision se substitue à la décision n°2026-164 du 30 avril 2026.
<u>2026-269</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Mission de coordination SPS – Avenant n°1 <u>Conditions</u> : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec LPR COORDINATION - 16 rue Cuillon - Vern d'Anjou - 49220 ERDRE-EN-ANJOU pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, mission de Coordination SPS pour un montant de 810.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 5 270.00 € HT.
<u>2026-270</u>	<u>Objet</u> : Marché de travaux : entretien préventif et maintenance des ascenseurs sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – 2026-2030 <u>Conditions</u> : approbation du marché de travaux à intervenir avec la société OTIS France – 48 Boulevard de l'Industrie – ZI d'Écouflant – 49000 ANGERS pour l'entretien préventif et maintenance des ascenseurs sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – 2026-2030, pour un montant de 5 000.00 € HT/an soit 20 000.00 € HT pour les 4 années. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une période de 12 mois reconductible 3 fois par période de 12 mois soit une fin le 30/06/2030.
<u>2026-272</u>	<u>Objet</u> : Contrat avec au pressing pour l'entretien du linge des restaurants scolaires municipaux <u>Conditions</u> : approbation du contrat avec AU PRESSING représenté par Monsieur AUFRERE, Gérant – 23 rue du 8 Mai 1945 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU – pour l'entretien du linge des restaurants scolaires municipaux. Le contrat prend effet à compter du 01/09/2026 et son échéance est fixée au 31/08/2027. La prestation sera facturée au prix unitaire de chaque article entretenu selon les catégories suivantes : - Tee-shirt blanc : 1.94€ - Veste de cuisine : 5.28€ - Pantalon de cuisine : 4.76€ - Blouse de service : 5.28€ - Chasuble de service : 4.00€ - Tablier : 5.28€ - Torchon : 1.62€
<u>2026-273</u>	<u>Objet</u> : Contrat de cession entre la compagnie Bruitquicourt et le Cargo pour le spectacle 'Hamlet en 30 minutes' saison 2026-2027 <u>Conditions</u> : approbation du contrat de cession entre la compagnie Bruitquicourt – 120 rue Adrien Proby – 34090 MONTPELLIER et le Cargo pour le spectacle 'Hamlet en 30 minutes' sur la saison 26/27, Prix de cession 2 500€ HT soit 2 637,50€ TTC Frais annexe 961,60€ HT soit 1 014,49€ TTC
<u>2026-274</u>	<u>Objet</u> : Convention de financement à intervenir avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire <u>Conditions</u> : approbation de la convention de financement à intervenir avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire, 3 Rue Charles Lacretelle, Beaucouzé, 49938 ANGERS CEDEX 9 fixant leur participation d'un montant de 20 000 € au financement d'une ou plusieurs actions de la collectivité et notamment de la petite enfance pour le 1^{er} semestre 2026.

<u>2026-275</u>	Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et de Segré – 2026-2030 Conditions : approbation des marchés accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et de Segré selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous : Lot n°1 : Produits surgelés, produits de la mer et d'eau douce ; POMONA PASSION FROID - 29 rue Véga - ZAC de la Haute-Forêt - CS 94471 - 44478 CARQUEFOU Cedex pour un montant maximum de 60 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 240 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord cadre. Lot n°2 : Produits carnés frais et charcuterie : SIRF – 14 rue Beauséjour – 85120 La CHATAIGNERAIE pour un montant maximum de 32 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 128 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°3 : Épicerie : SAS BLIN PRO A PRO - 1 rue Jean Baptiste Godin - 35590 SAINT GILLES pour un montant maximum de 45 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 180 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°4 : Produits laitiers, avicoles et ovoproduits : PRO A PRO DISTRIBUTION FRAIS SODEGER - 15 rue Gustave Eiffel - ZAE Nord Bazouges - 53200 CHÂTEAU GONTIER pour un montant maximum de 45 000.00€ HT par an soit un montant maximum de 180 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°5 : Pièces de Porc : EARL LA BEURRERIE – La Beurrierie - 860 Route de la Planchette - Segré- 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 20 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 80 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°7 : Pièces de Bœuf : SYSCO France SAS - 265 Avenue du Cassantin - 37390 CHANCEAU SUR CHOISILLE pour un montant maximum de 20 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 80 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°8 : Volaille : EARL DU CHARDONNET – Ferme du Chardonnet – Les Petites Touches - 413 Route Tarentaise - 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE pour un montant maximum de 15 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 60 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°9 : Légumes et fruits frais bion ou non traités : LE PRÉ DE CHEZ VOUS - M Alexis PEDROT – La Gasneraie -Nyoiseau - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 60 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 240 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°10 : Fromage frais bio au lait pasteurisé : POMONA PASSION FROID – 31 rue Véga – ZAC de la Haute-forêt - CS 94471 - CARQUEFOU Cedex pour un montant maximum de 5 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 20 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°11 : Pâtes bio : SCEA LA FERME DES PATIS - Le Patis – Combrée - 49520 OMBRÉE D'ANJOU pour un montant maximum de 5 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 20 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°12 : Yaourts, fromages blancs et lait pasteurisé bio ou labellisé : SCL AVENTURE – Petit Bois Rouge – Pouancé - 49520 OMBRÉE D'ANJOU pour un montant maximum de 10 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 40 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°13 : Pains et autres - Pôle Centre : SAS MAISON GABILLARD - 4 Place de la Mairie – Sainte Gemmes D'Andigné - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 8 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 32 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°14 : Pains et autres- Pôle Ouest : Boulangerie EVEILLARD - 7 rue Constant Gérard - Noyant La Gravoyère - 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 8 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 32 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 12 mois à compter du 19-08-2026. Les accords-cadres sont reconductibles de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois, donc la durée maximale des accords-cadres est de 48 mois (soit 4 ans les accords-cadres prendront fin le 31/07/2030).
<u>2026-276</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Réhabilitation et isolation thermique par l'extérieur – salle de gymnastique au sol Conditions : approbation de la proposition de la SARL JMS pour des travaux de réhabilitation et d'isolation thermique par l'extérieur de la salle de gymnastique au sol sur la Commune déléguée de Segré pour un montant de 59 227,87 € TTC

	Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois.
<u>2026-278</u>	Objet : Contrat de cession entre la compagnie Midiminuit et le Cargo pour le spectacle « Fêtes des mères » sur la saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre la compagnie Midiminuit – 34 rue de Paris – 93230 ROMAINVILLE et le Cargo pour le spectacle 'Fête des Mères' sur la saison 26/27, Prix de cession 6 000€ HT soit 6 300€ TTC Frais annexe 1 894,17€ HT soit 1 998,35TTC
<u>2026-279</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section A, n°980 et 982, lieu-dit "La Bonserasière", Commune déléguée de St Martin du Bois, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre les propriétés du GFA ROCHEMAULT et de l'EARL La Lanbergère et la Commune de Segré en Anjou Bleu
<u>2026-280</u>	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 277C, n°216-223-819-821, "La Petite Cottinaie", Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame GRELLET Georges et Marie-Louise et la Commune de Segré en Anjou Bleu.
<u>2026-281</u>	Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Marché de travaux – Projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 plumes » - lot 14 : électricité – Avenant 1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la Société DBE ELECTRICITE – 4259 Route de Grand Rossignol – Saint Martin du Bois – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, pour le projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 Plumes » commune déléguée de Saint Sauveur de Flée - Segré-en-Anjou Bleu, Lot 14 : 4 237.00 € HT portant un nouveau montant de travaux à 33 054.00 € HT.
<u>2026-282</u>	Objet : Concession de case columbarium dans le cimetière communal de Segré – Famille LLORENS
<u>2026-283</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Travaux de gros œuvre, pose de modulaires près des locaux loués à l'association ASURE Conditions : approbation du devis de travaux n° DT00798 à intervenir avec l'entreprise THIBAULT, RUE DE LA MESSANDIERE ZA DE LA PERDRIERE, NYOISEAU 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, pour un montant de 31 428.11 € HT.
<u>2026-284</u>	Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et EPI pour le territoire de la commune de Segré-En-Anjou Bleu - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 2026-265 Conditions : approbation des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et EPI pour le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous : Lot n°1 : Fourniture de vêtements de travail et EPI à intervenir avec la société MARTIN HEULIN – ZI de Saint Barthélémy d'Anjou – 4 Rue des Portières – 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU pour un montant maximum de 45 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 180 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°2 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques de sport - Piscine à intervenir avec la société POKEE SPORT PISCINE – Technopole de la Loue – 53 rue Jules Bournet – 03100 MONTLUCON pour un montant maximum de 5 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 20 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. Lot n°3 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques de sport – Police Municipale à intervenir avec la société GK PROFESSIONAL – 159 Avenue Gallieni – 93170 BAGNOLET pour un montant maximum de 3 000.00 € HT par an soit un montant maximum de 12 000.00 € HT pour les 4 années de l'accord-cadre. La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 12 mois à compter du 01-07-2026. Les accords-cadres sont reconductibles de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois, donc la durée maximale des accords-cadres est de 48 mois (soit 4 ans les accords-cadres prendront fin le

	30/06/2030).																												
2026-285	Objet : Convention entre les commerçants de Segré et le Cargo pour l’affichage des spectacles au cours de la saison culturelle 2026-2027 Conditions : approbation de la convention entre les commerçants de Segré et Le Cargo, 3 Esplanade Antoine Glémain 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, En contrepartie de l’affichage le commerçant recevra une invitation pour un spectacle de son choix.																												
2026-286	Objet : Avenant au contrat de cession entre la compagnie Betty Boibrut’ et le Cargo pour des ateliers en lien avec le spectacle ‘LINE’ saison 2026-2027 Conditions : approbation de l’avenant au contrat de cession entre la compagnie Betty Boibrut’, 223 rue de la Touche, 85270 St Hilaire de Riez et la Cargo pour des ateliers en lien avec le spectacle ‘LINE’ de la saison 2026-2027.																												
2026-287	Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Terrassement réseaux salle des fêtes Conditions : Approbation de la proposition de la SARL RBOIVIN PRESTA TP pour le terrassement des réseaux de la salle des fêtes de la Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon, pour un montant de 6 979,90 € TTC . Le règlement de la facture s’effectuera en plusieurs fois.																												
2026-288	Objet : Résidence d’artiste micro-folie – Demande de subvention Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention auprès de la DRAC Pays de la Loire de 10 000 € pour une résidence d’artiste Micro-Folie à Segré-en-Anjou <table><tr><th colspan="2">Charges</th><th colspan="2">Ressources</th></tr><tr><th>Objet</th><th>Montant TTC</th><th>Entité</th><th>Montant</th></tr><tr><td>Charges spécifiques à l’action</td><td>2800 €</td><td>DRAC</td><td>10 000 €</td></tr><tr><td>Charges de personnel</td><td>10000 €</td><td>La Villette</td><td>2500€</td></tr><tr><td>Hébergement-transport</td><td>2700 €</td><td>Segré-en-Anjou Bleu</td><td>5000 €</td></tr><tr><td>Publication communication</td><td>2000 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total TTC</td><td>17500 €</td><td>Total TTC</td><td>17500 €</td></tr></table>	Charges		Ressources		Objet	Montant TTC	Entité	Montant	Charges spécifiques à l’action	2800 €	DRAC	10 000 €	Charges de personnel	10000 €	La Villette	2500€	Hébergement-transport	2700 €	Segré-en-Anjou Bleu	5000 €	Publication communication	2000 €			Total TTC	17500 €	Total TTC	17500 €
Charges		Ressources																											
Objet	Montant TTC	Entité	Montant																										
Charges spécifiques à l’action	2800 €	DRAC	10 000 €																										
Charges de personnel	10000 €	La Villette	2500€																										
Hébergement-transport	2700 €	Segré-en-Anjou Bleu	5000 €																										
Publication communication	2000 €																												
Total TTC	17500 €	Total TTC	17500 €																										
2026-289	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l’église de la Madeleine – Lot 1 échafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mérule – Avenant n°7 Conditions : approbation de l’avenant n°7 au marché de travaux, à intervenir avec QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour la restauration des intérieurs de l’église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 – Échafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mérule, pour un montant de + 5 486.48 € HT portant le nouveau montant de travaux à 671 106.64 € HT.																												
2026-290	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit du foyer laïque d’Education Permanente Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle de théâtre et de la salle de danse situées au Groupe Milon, Rue de la Roirie, sur la commune déléguée de Segré, au profit du Foyer laïque d’Education Permanente. Cette mise à disposition est conclue pour la période du 1 ^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027, à titre gratuit.																												
2026-291	Objet : Contrat de cession entre Vertical Détour et le Cargo pour le spectacle ‘Le problème lapin’ sur la saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre Vertical Détour – Centre de réadaptation – Route de Liverdy – D96 – 77170 COUBERT et le Cargo pour le spectacle ‘Le problème lapin’ sur la saison 26/27, Prix de cession 3 800€ HT soit 4 009€ TTC Frais transport 1 160€ HT soit 1 223,80€ TTC Frais de repas 289,80€ HT soit 305,74€ TTC																												
2026-292	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du cinéma « Le Maingué » Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société KLS VIP- 980																												

	rue Blaise Pascal - 39000 Lons-le-Saulnier - Marché de travaux : remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projection du Cinéma "Le Maingué" - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, lot 1 – Fauteuils pour un montant de - 10 027.90 € HT portant le nouveau montant à 127 487.86 € HT.
<u>2026-293</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Achat de matériel de menuiserie pour l’atelier municipal Conditions : approbation de la proposition de la société VAUGEOIS SAS, pour l’achat de matériel de menuiserie pour l’atelier municipal, Commune déléguée de Segré, pour un montant de 34 812,00 € TTC Le règlement de la facture s’effectuera en plusieurs fois.
<u>2026-294</u>	Objet : Contrat avec Ubisport Conditions : approbation du contrat de maintenance et l’abonnement pour l’utilisation du portail ubisport.fr Le contrat prend effet à compter du 21/10/2026, son échéance est fixée au 21/10/2027, une reconduction tacite est prévue durant trois années. Le prix annuel s’élève à 990 € HT, révisable chaque année via les conditions stipulées dans l’article 4.
<u>2026-295</u>	Objet : Convention d’accès aux factures électroniques de fluides et d’énergie sur Chorus Pro Conditions : approbation de la convention présentée par AKEA ENERGIES, pour l’accès aux factures électroniques de fluides et d’énergies sur Chorus Pro. La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour une durée indéterminée.
<u>2026-296</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille LEMAY
<u>2026-297</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TOUVE
<u>2026-298</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Renouvellement d’une concession de terrain dans le cimetière communal de Nyoiseau – Famille NASLIN
<u>2026-299</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise aux normes SSI Cinéma le Maingué Conditions : approbation de la proposition de travaux de mise aux normes du SSI du cinéma Le Maingué, à intervenir avec la société SDEL, Rue Antoine Henri Becquerel – BP 50127– 49243 AVRILLE Cédex dans le cadre des travaux de mise aux normes du SSI du cinéma Le Maingué, Commune déléguée de Segré, pour un montant de 18 950.00 € HT offre de base, et 600.00 € HT PSE soit un total de 19 550.00 € HT. La facturation de ces travaux s’effectuera selon l’avancement du chantier.
<u>2026-300</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Marché de travaux – Aménagement de l’étang de Saint-Blaise et de ses abords – Lot 1 terrassement – Voirie – Réseaux divers – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société TERRE DECAPE SARL – 62 Route de la Moussarderie – BP 60124 – Saint Sylvain d’Anjou - 49481 VERRIERES EN ANJOU Cedex pour l’aménagement de l’étang de Saint Blaise et de ses abords – commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 : Terrassement – Voirie – Réseaux divers pour un montant de 6 006.48 € HT portant le nouveau montant à 276 006.48 € HT.
<u>2026-301</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Marché de travaux – Aménagement de l’étang de Saint-Blaise et de ses abords – Lot 2 aménagements paysagers – Espaces verts et mobiliers – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société LEROY PAYSAGES – Le Theil – Rue Ferdinand Buisson – 53810 CHANGÉ pour l’aménagement de l’étang de Saint Blaise et de ses abords – commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Segré-en-Anjou Bleu, Lot 2 – Aménagements paysagers – Espaces verts et Mobiliers pour un montant de 2 856.75 € HT portant le nouveau montant à 115 479.90 € HT.
<u>2026-302</u>	Objet : Contrat de livraison du pain pour le restaurant scolaire de l’Hôtellerie de Flée Conditions : approbation de la proposition relative au contrat de livraison du pain pour le restaurant scolaire de l’Hôtellerie de Flée avec la société « Au bord du Drugeot », 17 rue d’Anjou à l’Hôtellerie de Flée, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, se rapportant aux tarifs appliqués par l’établissement. La proposition prend effet à compter du 1 ^{er} septembre 2026. Le prix d’un pain carré tranché s’élève à 1.40 € ttc.
<u>2026-303</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d’un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – lot 5 : menuiseries intérieures – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet – Segré - 49500 Segré-en-Anjou Bleu - pour le projet de réaménagement d’un plateau de bureaux– niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot5 : Menuiseries intérieurs - pour un montant de 338.00 € HT portant le nouveau montant à 16 260.30 € HT.

<u>2026-304</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Convention de raccordement Enedis pour les travaux d’installation de la centrale photovoltaïque à l’école Geneviève Verger Conditions : approbation de la convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution Basse Tension d’une Installation de Production Photovoltaïque présentée par ENEDIS pour les travaux d’installation de la centrale photovoltaïque à l’école Geneviève Verger, commune déléguée de NYOISEAU, pour un montant de 8 818,00 € TTC
<u>2026-305</u>	Objet : Commune déléguée de Louvaines – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 184A, n°530-791, "La Bodardière", Commune déléguée de Louvaines, en vue de définir et de fixer d’un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame PRAIZELIN Yves et Francine, de Monsieur MENOUAIS Christian et la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.
<u>2026-306</u>	Objet : Commune déléguée de Louvaines – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 184A, n°590, "La Bodardière", Commune déléguée de Louvaines, en vue de définir et de fixer d’un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame PRAIZELIN Yves et Francine et la propriété de l’indivision HOUILLOT et la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.
<u>2026-307</u>	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 081 A, n°505, 533 chemin de la Rivière Coulon, Commune déléguée de Châtellais, en vue de définir et de fixer d’un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame GUINEHEUX Florent et Anne-Sophie et la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.
<u>2026-308</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d’un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – lot 9 : Electricité – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la société ATEBI ÉLECTRICITÉ – 1B Avenue des Bertins – 49125 TIERCÉ, pour le projet de réaménagement d’un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot9 : Électricité pour un montant de 2 713.88 € HT portant le nouveau montant à 16 505.82 € HT.
<u>2026-309</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Marché de travaux – Projet de rénovation et d’extension de la mairie déléguée – Lot 2 : gros œuvre – Avenant 1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL BOISSEAU Maçonnerie – 4 ZA la Croix de Pierre – Botz en Mauges – 49110 MAUGES SUR LOIRE, pour le projet de rénovation et d’extension de la mairie de Nyoiseau - commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, Lot2 : Gros œuvre, pour un montant de – 4 770.00 € HT portant un nouveau montant de travaux à 107 230.00 € HT.
<u>2026-310</u>	Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Marché de travaux – Projet de construction d’une salle polyvalente Conditions : approbation des marchés concernant les travaux de construction d’une salle polyvalente – commune déléguée de La Chapelle sur Oudon - Segré-en-Anjou Bleu selon le détail par lot et montant ci-dessous : <u>Lot 1 – Terrassement – Réseaux – Gros Œuvre :</u> LEBLANC TRADITION – L’Engouere – 49500 CHAZÉ SUR ARGOS pour un montant de 110 028.01 € HT. <u>Lot 2 – Charpente – Ossature – Bardage Bois :</u> SAS CONSTRUCTION TRILLOT – 245, Route de la Croix du Daix – 49500 CHAZÉ SUR ARGOS pour un montant de 125 926.08 € HT. <u>Lot 3 – Couverture ardoises :</u> SARL SAMSON Couverture - 7 Route des Sablières – 49480 VERRIERE-EN-ANJOU pour un montant de 48 424.31 € HT. <u>Lot 4 – Menuiseries Extérieures Aluminium :</u> ATLANTIQUE OUVERTURES – 7 Rue du Landreau – 49070 BEAUCOUZÉ pour un montant de 40 283.00 € HT. <u>Lot 5 – Menuiseries intérieures Bois :</u> SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - BP 30315 - Segré - 49503 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU Cedex pour un montant de 15 150.00 € HT. <u>Lot 6 – Cloisons – Doublages :</u> SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - BP 30315 - Segré - 49503 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU Cedex pour un montant de 47 982.00 € HT.

	<u>Lot 7 – Carrelage – Faïence</u> : BLOT CARRELAGE – 800 Chemin de la Crocherie – La Jarillais – Châtellais – 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de 31 922.92 € HT. <u>Lot 8 – Plafonds Suspendus</u> : SARL TREMELO – Les Fresnais – Route de Chemillé – 49290 CHALONNE SUR LOIRE pour un montant de 16 282.50 € HT. <u>Lot 9 – Peinture</u> : SAS GERAULT – 16 Rue André Citroën – 53940 SAINT BERTEHVIN pour un montant de 5 714.09 € HT. <u>Lot 10 – Plomberie - Chauffage – Ventilation</u> : SARL MORENO ET FLIS – 3 Rue de l’Artisanat – ZA Moulin des Landes – 49480 VERRIERES EN ANJOU pour un montant de 70 063.90 € HT. <u>Lot 11 – Électricité – CFD CFA*SSI</u> : SDEL ENERGIS ANGERS – 8 Rue Antoine Henri Becquerel – BP 50127 – Zac des Landes II – 49243 AVRILLÉ pour un montant de 31 506.03 € HT.										
<u>2026-312</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d’un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – lot 7 : peinture – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la SARL ANJOU PEINTURE- 21 chemin des Molaines - 49630 MAZÉ, pour le projet de réaménagement d’un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot7 : Peinture pour un montant de 1 025.95 € HT portant le nouveau montant à 17 114.04 € HT.										
<u>2026-313</u>	Objet : Commune déléguée de Segré - Marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage AMO – Etudes de faisabilité et de conception pour la reconstruction du port Conditions : approbation de la proposition d’assistance à maîtrise d’ouvrage AMO à intervenir avec la société ANTÉA’GROUP – 8 Boulevard Albert Einstein – 44300 NANTES dans le cadre des études de faisabilité et de conception pour la reconstruction du Port – commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu. Les honoraires de l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage AMO sont d’un montant total de 74 262.50 € HT selon le détail suivant : <table> <tr> <td>- Phase 1 : Analyse hydrologique du site :</td><td>22 487.50 €</td></tr> <tr> <td>- Phase 2 : Etude de faisabilité – Esquisses</td><td>17 768.75 €</td></tr> <tr> <td>- Phase 3 : Etude Avant-Projet d’aménagement :</td><td>16 018.75 €</td></tr> <tr> <td>- Phase 4 : Etude PRO/DCE d’aménagement :</td><td><u>17 987.50 €</u></td></tr> <tr> <td></td><td>74 262.50 € HT</td></tr> </table> Les conditions de rémunération sont fixées dans les pièces du marché.	- Phase 1 : Analyse hydrologique du site :	22 487.50 €	- Phase 2 : Etude de faisabilité – Esquisses	17 768.75 €	- Phase 3 : Etude Avant-Projet d’aménagement :	16 018.75 €	- Phase 4 : Etude PRO/DCE d’aménagement :	<u>17 987.50 €</u>		74 262.50 € HT
- Phase 1 : Analyse hydrologique du site :	22 487.50 €										
- Phase 2 : Etude de faisabilité – Esquisses	17 768.75 €										
- Phase 3 : Etude Avant-Projet d’aménagement :	16 018.75 €										
- Phase 4 : Etude PRO/DCE d’aménagement :	<u>17 987.50 €</u>										
	74 262.50 € HT										
<u>2026-314</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Marché de travaux – Projet de rénovation et d’extension de la mairie déléguée – Lot 3 : charpente bois – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la SAS REBOURS - 23 rue de l’Anjou – Ampoigné - 53200 PREÉ D’ANJOU, pour le projet de rénovation et d’extension de de la mairie de Nyoiseau - commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, Lot3 : Charpente bois, pour un montant de 2 091,23 € HT portant le nouveau montant de travaux à 14 964,25 € HT.										
<u>2026-316</u>	Objet : Avenant n°3 au contrat de maintenance passé avec la société AIGA pour le logiciel iNoé Conditions : approbation de l’avenant n°3 au contrat de maintenance passé avec l’entreprise AIGA SAS – dont le siège social est à LYON (69009) – 110 avenue Barthélémy Buyer, afin de prévoir des accès supplémentaires au logiciel pour le FLEP de Noyant la Gravoyère. L’avenant prend effet à compter du 1^{er} août 2026. Le coût de l’avenant s’élève à 1 504 € HT.										
<u>2026-317</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Mise à disposition d’une licence 4 au profit de la société DK Entertainment Conditions : approbation de la convention de mise à disposition d’une licence 4 au profit de la société DK Entertainment pour l’ouverture d’un commerce au 18ter rue de l’Hommeau à St Martin du Bois, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, à compter du 1^{er} août 2026, pour une période d’un an maximum.										
<u>2026-318</u>	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d’Andigné – Location d’un jardin communal au profit de Mme BOULLAIS Sandrine Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de location d’un jardin communal (parcelle n°11) situé Allée du Petit Bois, Sainte-Gemmes-d’Andigné, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d’une superficie de 155 m², au profit de Madame Boullais Sandrine. Cette location est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2026, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 0.30 €/m² de jardin, soit 46.50 €, incluant la fourniture d’eau.										

<u>2026-319</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du cinéma « Le Maingué ».- Annule et remplace la décision 2026-292 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société KLS VIP- 980 rue Blaise Pascal - 39000 Lons-le-Saulnier - Marché de travaux : remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projection du Cinéma "Le Maingué" - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, lot 1 – Fauteuils pour un montant de – 11 027.90 € HT portant le nouveau montant à 127 487.86 € HT.
<u>2026-320</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Branchement réseau EU au stade des Mines vers la rue du Belvédère Conditions : approbation de la proposition de la SARL GAVALAND TRAVAUX PUBLICS, le branchement au réseau EU du Stade des Mines vers la rue du Belvédère, Commune déléguée de Segré, pour un montant de 10 356,00 € TTC. Le règlement de la facture s’effectuera en plusieurs fois.
<u>2026-321</u>	Objet : Contrat de cession entre la Fondation pour le théâtre Vidy-Lausanne et le Cargo pour le spectacle ‘Phèdre !’ saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre la Fondation pour le Théâtre Vidy-Lausanne – Avenue Jacques-Dalcroze 5 -1007 LAUSANNE SUISSE et le Cargo pour le spectacle ‘Phèdre !’ sur la saison 26/27, Prix de cession 3 647€ TTC Frais annexe 1 528,40€ TTC Impression livres 287,25€TTC
<u>2026-322</u>	Objet : Avenant au contrat de cession entre l’Observable et le Cargo pour le spectacle ‘Versant Vivant’ saison 2026-2027 Conditions : approbation de l’avenant contrat de cession entre L’observable 2 rue du Parc National – 64260 ARUDY et le Cargo pour le spectacle ‘Versant Vivant’ sur la saison 26/27, Rajout d’une séance scolaire le 28/01/27 le prix de cession est modifié : Prix de cession 4 800€ TTC Frais annexe sur présentation de factures
<u>2026-324</u>	Objet : Commune déléguée de l’Hôtellerie de Flée – Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l’association Flée Pulse Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente située 9 Rue des Tilleuls, l’Hôtellerie de Flée, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l’association Flée Pulse, domiciliée 4 chemin des loges à l’Hôtellerie. Cette mise à disposition se fera les jeudis de 9h à 11h et de 18h15 à 21h30 et est conclue à titre gratuit, à compter du 17 septembre 2026, pour une durée d’un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.
<u>2026-325</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société Envergure – Avenant n°13 Conditions : approbation de l’avenant n°13 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de septembre 2026.
<u>2026-326</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l’association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) – Avenant n°5 Conditions : approbation de l’avenant n°5 à la convention du 23 octobre 2024 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l’Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).
<u>2026-328</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DUVAL
<u>2026-329</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAUTIER
<u>2026-330</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ROBERT
<u>2026-331</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au profit du Foyer laïque d’Education Permanente - Avenant n°1 de résiliation

	Conditions : approbation de l'avenant n°1 de résiliation de la convention du 9 novembre 2014.
2026-332	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au profit du club modélisme Haut Anjou Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local, d'une superficie de 80 m², situé Route de Pouancé, sur la commune déléguée de Segré, au profit du club modélisme Haut-Anjou, à compter du 20 août 2026.
2026-333	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association Club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 à la convention du 30 juin 2023 fixant les nouveaux créneaux d'utilisation de la salle des associations située au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, par l'association du club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu (mardis soir sauf le 2^{ème} du mois et vendredis soirs au lieu des mercredis après-midi, vendredis soirs et samedis matin).
2026-334	Objet : Commune déléguée de Segré – Eclairage public – Entretien préventif 2026 – Zone 2 Conditions : approbation de la proposition de SPIE CITY NETWORKS, pour l'entretien préventif 2026 de l'éclairage public, zone 2, sur la commune déléguée de Segré, pour un montant de 45 624,06 € TTC. Le règlement de la facture s'effectuera en plusieurs fois.
2026-335	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Convention pour la réalisation des travaux de déplacement du chemin rural et de la continuité écologique de l'Oudon au Moulin Neuf Conditions : approbation de la convention présentée par le Syndicat du Bassin de l'Oudon, pour la réalisation des travaux de déplacement du chemin rural et de la continuité écologique de l'Oudon au Moulin Neuf, Commune déléguée de Châtellais. La convention est valable 1 an et 1 mois.
2026-337	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association l'Arbre Vert Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 87 m² (salle du bas), au profit de l'association « ARBRE VERT » - 12 rue Jules Ferry Segré 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue, à titre gratuit, les mercredis 2-9-16-23-30 septembre, 7-14-21 octobre, 4-18-25 novembre, 2-9-16 décembre 2026, 6-13-20-27 janvier, 3-10-17-24 février, 10-17-24-31 mars, 7-14-21 avril, 5-12-19-26 mai, 2-9-16-23-30 juin 2027 de 10h à 11h30.
2026-338	Objet : Contrat avec Hexagone manufacture Conditions : approbation du contrat de maintenance pour le robot de nettoyage des bassins du centre aquatique les Nautilles. Le contrat prend effet à compter du 10/09/2026, son échéance est fixée au 09/09/2027, une reconduction tacite est prévue durant trois années. Le prix pour les 3 années s'élève à 5000,75 € HT. Ce dernier est réparti comme suit : - 1644,65 HT : du 10/09/2026 au 9/09/2027 - 1657,33 HT : du 10/09/2027 au 9/09/2028 - 1698,77 HT : du 10/09/2028 au 9/09/2029
2026-340	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section C, n°1105, 485 Route du Bois II, commune déléguée de Nyoiseau, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur ROMANN Alexis et la Commune de Segré en Anjou Bleu.
2026-342	Objet : Contrat de cession entre la Poupée qui brûle et le Cargo pour le spectacle « Richard III » saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre la Poupée qui brûle – 28 Rue du Capitaine Dreyfus – 35000 RENNES et le Cargo pour le spectacle 'Richard III' sur la saison 26/27, Prix de cession 13 000€ HT soit 13 715€ TTC Frais annexe 2 270,40€ HT soit 2 922,77€ TTC

<u>2026-343</u>	Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Marché de travaux – Projet de rénovation et d’extension de l’école « les 3 plumes » - Lot 14 : électricité – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir avec la Société DBE ELECTRICITE – 4259 Route de Grand Rossignol – Saint Martin du Bois – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, pour le projet de rénovation et d’extension de l’école « les 3 Plumes » commune déléguée de Saint Sauveur de Flée - Segré-en-Anjou Bleu, Lot14 : 480.00 € HT portant un nouveau montant de travaux à 33 534.00 € HT.
<u>2026-344</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société ENVERGURE - Avenant n°14 Conditions : approbation de l’avenant n°14 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois d’octobre 2026.
<u>2026-345</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit de la compagnie de théâtre les Balcons de l’Oudon Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de théâtre, d’une superficie de 203 m², située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de la compagnie de théâtre les Balcons de l’Oudon, à compter du 17 septembre 2026.
<u>2026-346</u>	Objet : Convention de résidence de création entre le Cargo et la compagnie Betty Boibrut’ pour le spectacle ‘Line’ Conditions : approbation d la convention de résidence de création entre La compagnie Betty BoiBrut’, 223 Rue de la Touche – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ et Le Cargo qui aura lieu du 21 au 25 septembre inclus.
<u>2026-347</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit de la compagnie de théâtre de l’Ourson blanc Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de théâtre, d’une superficie de 203 m², située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de la compagnie de théâtre l’Ourson blanc, à compter du 2 septembre 2026.
<u>2026-348</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit de la compagnie de théâtre du Pont d’Ardoise Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de théâtre, d’une superficie de 203 m², située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de la compagnie de théâtre du Pont d’Ardoise, à compter du 29 août 2026.
<u>2026-349</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit du foyer laïque d’éducation permanente – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 à la convention du 7 juillet 2026 fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de danse et de théâtre, d’une superficie de 203 m², situées au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit du Foyer laïque d’Education Permanente.

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

NUMERO	ADRESSE	PARCELLES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
DIA0493312600192	2 rue des Ecureuils	3312770D2140, 3312770D2133	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600191	20 Rue des amis réunis	3312080A1465, 3312080A1469	Montguillon
DIA0493312600190	Avenue du général d'Andigné	3312770D0223	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600187	20 Rue des Sables	3312770D1615	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600186	1 Rue des Minières	331000AM0237	Segré
DIA0493312600185	1 Rue du Docteur Roncé	331000AC0798	Segré
DIA0493312600184	46 Avenue du Général d'Andigné	331000AE0221, 3312770D0223	Segré
DIA0493312600183	13 Rue Denis Papin	331000AE0053	Segré
DIA0493312600181	1 Rue des Minières	331000AM0237	Segré
DIA0493312600179	13 Rue de Maingué	331000AC0628	Segré
DIA0493312600178	9 Rue de Maingué	331000AC0256	Segré
DIA0493312600176	8 Rue de l'Aurifère	331000AD0803	Segré
DIA0493312600174	31 Rue de la Lampisterie	331000AD0815	Segré
DIA0493312600173	3 Rue des Tilleuls	3311580B1568, 3311580B1571, 3311580B1573, 3311580B1575, 3311580B1651	L'Hôtellerie de Flée
DIA0493312600172	2 Rue de la Bascule	331081AB0140, 331081AB0141	Châtellais
DIA0493312600171	1 Rue des Lys	3312080A1290	Montguillon
DIA0493312600169	3B Rue André Brécheteau	3312330C0487, 3312330C0583	Nyoiseau
DIA0493312600168	Cour de la Forge	3310370B0255, 3310370B1517, 3310370B2084	Le Bourg d'Iré
DIA0493312600167	1 Rue du Bel Horizon	331229AB0093, 331229AB0457	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600165	58 bis Rue Lamartine	331000AE0323, 331000AE0371	Segré
DIA0493312600164	6 route de Challain	3310370B0363, 3310370B0364, 3310370B0365	Le Bourg d'Iré
DIA0493312600163	3 Allée de la grande croix	3311870B1418	Marans
DIA0493312600162	1 Chemin du Tertre	3312330B0603	Nyoiseau
DIA0493312600161	40 Rue des Frères Lumière	331000AM0424	Segré
DIA0493312600160	8 Place des Troènes	3312770D1066	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600159	12 Rue de L'Hôpital	3312770D0956, 3312770D0960, 3312770D1555, 3312770D1556, 3312770D1557	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600158	Le Bourg	3310370B0242	Le Bourg d'Iré
DIA0493312600157	7 Avenue du Général d'Andigné	331000AE0199	Segré
DIA0493312600156	28 Rue Eric Tabarly	3310000C1663	Segré
DIA0493312600155	9 Rue Julien Gracq	331229AL0625	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600154	7 Rue des Tilleuls	3311870B0135	Marans
DIA0493312600153	3 bis Rue Jean Monnet	3310000C1605	Segré
DIA0493312600152	1 Rue de Margerie	3312330D0381, 3312330D0382, 3312330D0383, 3312330D0549	Nyoiseau
DIA0493312600151	18 Rue de Maingué	331000AD0086	Segré
DIA0493312600150	26 Place des Troènes	3312770D1063	Ste Gemmes
DIA0493312600149	47 Quai Lauingen	331000AB0041	Segré

NUMERO	ADRESSE	PARCELLES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
DIA0493312600148	14 Rue de la Paix	331000AM0212, 331000AM0476, 331000AM0477, 331000AM0478, 331000AM0479, 331000AM0480, 331000AM0481	Segré
DIA0493312600147	9 Rue des quatre vents	331000AK0345	Segré
DIA0493312600146	23 Rue des Quatre Vents	331000AK0320	Segré
DIA0493312600145	1 Rue Constant Gérard	331229AB0514, 331229AB0515, 331229AK0122	Noyant
DIA0493312600144	Rue de la Croix Lorraine	3312770D0132	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600143	12 Rue de Neuville	331229AB0149	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600142	15 Rue du Perrin	3310140B1401	Aviré
DIA0493312600141	2 bis rue des Sources	3311580A0779, 3311580A0262, 3311580A0260, 3311580A0410	L'Hôtellerie de Flée
DIA0493312600140	10 D Rue de l'île Le Bois I	331229AI0066, 331229AI0067, 331229AI0283, 331229AI0282, 331229AI0285	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600139	3 Rue du Levant	331229AB0422	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600138	18 Rue des Ecureuils	3312770D2239	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600137	13 Rue des Frères Lumière	331000AM0435	Segré
DIA0493312600136	8 rue des muriers	3313190B0949	St Sauveur de Flée
DIA0493312600135	15 Rue des Frères Lumière	331000AM0434	Segré
DIA0493312600133	14 Rue Mathurin Ménard	3311870B1367	Marans
DIA0493312600132	1 C Rue Saint Benoît Charmont	3312330A0446	Nyoiseau
DIA0493312600131	10 Rue de Maingué	331000AD0090, 331000AD0091	Segré
DIA0493312600130	19 rue Denis Papin	331000AE0751, 331000AE0056	Segré
DIA0493312600129	2 Place de la République	331000AB0386	Segré
DIA0493312600128	10 Rue Claude Monet	331000AC0643	Segré
DIA0493312600127	2 Rue de la Taillanderie	3313190B0723, 3313190B0959	St Sauveur de Flée
DIA0493312600126	4 Rue Calville Grande Pièce	3311580A0772, 3311580A0745	L'Hôtellerie de Flée
DIA0493312600125	11 Rue des Hauts Saint-Jean	331000AH0226, 331000AH0227, 331000AH0224, 331000AH0225	Segré
DIA0493312600110	26 Rue Victor Hugo	331000AB0383, 331000AB0423	Segré
DIA0493312600104	22 Bis Rue David d'Angers	331000AB0577, 331000AB0578	Segré
DIA0493312600089	1 Rue de Maingué	331000AC0220	Segré

Information sur une DIA sur la commune déléguée de Noyant La Gravoyère

Madame COQUEREAU explique :

« Lors de la séance du 25 juin 2026, il a été rendu compte de la nom préemption pour un bien situé 26 Rue Constant Gérard à Noyant La Gravoyère. Il s'agissait du dossier n°DIA 04933126N0122 qui a, en fait, été retiré par le notaire en raison d'une inversion dans le CERFA entre le vendeur et l'acquéreur.

Vous constaterez que, par décision n°2026-266, la commune a décidé de préempter le bien 26 Rue Constant Gérard à Noyant la Gravoyère, suite à l'envoi d'une DIA corrigée n° DIA 04933126N00134. »

INFORMATIONS

1/ A cause de la canicule, le **feu d'artifice** du 14 juillet avait dû être annulé. Il sera tiré le samedi 10 octobre 2026 à 20h30 esplanade Antoine Glémain à Segré. Venez nombreux !

2/ Le samedi 10 octobre 2026 se déroulera **l'accueil des nouveaux habitants**.

Nous invitons les nouvelles personnes qui ont emménagé entre septembre 2025 et septembre 2026, à s'inscrire (via notre site internet) à cette matinée d'accueil avant le 25 septembre 2026.

3/ En juin dernier la commune a signé une convention avec 3 sociétés de **complémentaire santé**.

Une réunion d'information est organisée le mercredi 14 octobre à 18h au groupe Milon salle de l'amitié. Les habitants intéressés pourront rencontrer des représentants d'Axa, Groupama et Just.

4/ Les **Journées Européennes du Patrimoine** se tiendront les 19 et 20 octobre 2026.

5/ **L'ouverture de la saison culturelle** du Cargo aura lieu le vendredi 18 septembre à 19h et sera suivi d'un spectacle.